

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 07 JUILLET 2022**

*Date de convocation : 29/06/2022*

*Date d'affichage : 15/07/2022*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 07 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, et Monsieur Mathieu VIARD.

*Excusés :* Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint (pouvoir à Monsieur Gérard DUVAL), Madame Vanessa TALLON, Madame Alicia DESSEULLES (pouvoir à Madame Agnès HOPQUIN) et Madame Céline SURVILLE (pouvoir à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS).

*Absents :* Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND,

*Secrétaire de séance :* Monsieur Mathieu VIARD.

Monsieur le Maire donne lecture des séances du 02 juin 2022 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de l'opération 5000 équipements sportifs de proximité en vue des JO 2024
2. Présentation de l'avant-projet phase 1 de l'espace médical par M. ALOUANE, architecte, et approche financière
3. Salle multi-activités : avenant n°4 au lot 02 « gros œuvre terrassement »
4. Information sur actualisation du marché de voirie
5. Choix de l'agence de communication pour réalisation des logos et sites internet
6. Questions diverses

## I - PRESENTATION DE L'OPERATION 5000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE EN VUE DES JO 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAMEL, de la société KOMPAN, venu présenter le plan 5000 terrains à l'horizon 2024. L'objectif étant d'inciter à la pratique sportive, d'améliorer la santé physique et mentale, d'équiper les territoires ruraux dépourvus d'équipements sportifs, et développer l'accès au sport, l'enveloppe budgétaire est de 200 millions d'euros sur 3 ans, financés par l'Agence nationale du sport.

Les collectivités ont la possibilité d'obtenir jusqu'à 80% de subvention versée par l'Agence nationale du sport et 20 % versés par un partenaire privé. L'entreprise KOMPAN peut être ce partenaire privé. Trois conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de cette subvention :

- Le territoire rural doit être carencé en équipements sportifs,
- Un conventionnement obligatoire relatif à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif avec des créneaux réservés aux utilisateurs signataires et des créneaux en accès libre pour le grand public,
- Le territoire doit être en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou couvert par un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Énergétique).

Le seuil minimal d'un projet territorial est de 10 000€, le seuil maximal de 100 000 €.

La prochaine commission se tiendra le 22/09/2022

Le coût d'un city stade est compris entre 50 000 € et 120 000 €, selon les options choisies. La superficie nécessaire est d'environ 288 m<sup>2</sup>.

Monsieur HAMEL précise que les terrains ont besoin de peu d'entretien : la surface du gazon synthétique doit être balayée régulièrement, il faut resabler de temps en temps car cela permet de lester le revêtement et ainsi éviter que les fibres ne se détériorent.

Monsieur HAMEL présente ensuite les matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de leurs structures de jeux, déchets qui proviennent des océans.

Monsieur HAMEL quitte la séance, les conseillers le remercient pour sa présentation.

### Acquisition d'une structure de jeux pour l'école de la Joigne

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS présente deux devis pour l'acquisition d'une structure de jeux et de deux jeux « à ressort » pour les élèves de maternelle de l'école de la Joigne.

Fourniture et pose de jeux dans la cour d'école maternelle Canisy					
	Structure multiple	jeu ressort		panneau d'information	TOTAL HT
Fournisseur	montage et contrôle	nombre			
KOMPAN	13 425.00 €	2	1 822.00 €	72.00 €	15 319.00 €
MANUTAN	11 829.83 €	1	1 807.83 €	182.67 €	13 820.33 €

Considérant que MANUTAN n'est pas fabricant du produit mais revendeur, que son offre ne comprend qu'un seul jeu ressort, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS propose de retenir l'offre de KOMPAN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022*

- Retenir l'offre de KOMPAN d'un montant de 15319.00 € HT,
- Effectuer un virement de crédits :
  - Prélèvement de la somme de 10 000 € sur le compte 020 dépenses imprévues d'investissement ;
  - Virement de la somme de 10 000 € sur le compte 2188 immobilisations corporelles.

## II - PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET PHASE 1 DE L'ESPACE MEDICAL PAR M. ALOUANE, ARCHITECTE, ET APPROCHE FINANCIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mokrane ALOUANE, architecte, venu présenter une 1<sup>e</sup> ébauche de l'espace médical.

Le bâtiment d'une surface de 537 m<sup>2</sup> comprend 2 niveaux - le premier serait consacré au cabinet du kinésithérapeute et aux cabinets des infirmiers + espaces en réserve et le 1<sup>e</sup> étage aux médecins ou à d'autres professionnels de santé qui souhaiteraient s'installer à Canisy.

Monsieur Michel BUOT souligne que le projet envisagé était d'environ 300 m<sup>2</sup>, donc inexorablement les 450 000.00 € inscrits au budget ne suffiront pas.

Une analyse des surfaces est à faire afin d'étudier les possibilités d'ajustement à opérer afin de contenir les coûts.

Plusieurs points d'aménagements posent question :

- La circulation des piétons aux abords du bâtiment (gestion du flux des véhicules) ;
- L'implantation de certains espaces médicaux au regard de l'orientation du bâtiment ; celle-ci a-t-elle été prise en compte ?
- Gestion de l'accueil au 1<sup>er</sup> étage
- Espace d'attente pour cabinet non affectés

Monsieur ALOUANE n'a pas encore réalisé l'approche financière.

## III - RENOVATION ET AMELIORATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES - AVENANT 4 AU LOT 2 « GROS-ŒUVRE TERRASSEMENT »

Concernant le marché de travaux de rénovation et d'amélioration de la salle multi-activités à Saint-Ébremond-de-Bonfossé, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité à approuver l'avenant n°4 au lot 2 « gros œuvre - terrassement » attribué à l'entreprise SAS DALIGAULT correspondant à des travaux non réalisés. Cette modification justifie un avenant qui induit une moins-value de 2 510.00 € HT.

Entreprise	Entreprise SAS DALIGAULT
Montant HT base	322 206.94 €
Avenant n° 1 HT	+ 31 674.00 €
Avenant n°3 HT	+ 3 742.20 €
Avenant n°4 HT	- 2 510.00 €
Nouveau montant HT	<b>355 113.14 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022

- approuve l'avenant n°4 au lot 2 attribué à SAS DALIGAULT, du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2022.

#### IV - INFORMATION SUR ACTUALISATION DU MARCHE DE VOIRIE

Monsieur Gérard DUVAL présente au conseil le programme voirie pour l'année 2022 ; seulement, compte tenu du contexte économique, et de l'estimation révisée, il convient de revoir les prévisions à la baisse, pour respecter le marché à bons de commande. Il propose de refaire la rue des Saults sur 480 ml au lieu des 900 ml initialement prévus, seule la partie la plus dégradée sera refaite.

Programme voirie 2022					
rue	Estimation marché	révision indice mars 22	Estimation révisée	Proposition	commentaires
de La pommeraie	7 065.75 €	1 257.07 €	8 322.82 €	9 579.89 €	
du Docteur Leturc	7 207.10 €	1 195.58 €	8 402.68 €	9 598.26 €	
de La Vannerie	1 970.45 €	278.70 €	2 249.15 €	2 527.85 €	
des Saults 900m	41 731.49 €	7 544.53 €	49 276.02 €	25 000.00 €	seulement 480m
de la Riquerie	3 361.50 €	477.68 €	3 839.18 €	4 316.86 €	
<b>TOTAL</b>	<b>61 336.29 €</b>	<b>10 753.56 €</b>	<b>72 089.85 €</b>	<b>51 022.86 €</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme 2022 tel que présenté (proposition programme sur la base de 51 022.86 €)

#### V - CHOIX DE L'AGENCE DE COMMUNICATION POUR REALISATION DES LOGOS ET SITES INTERNET

Monsieur le Maire rappelle que 3 agences de communication avaient été sollicitées pour élaborer le logo et une charte graphique pour la commune de Canisy et pour la salle multi-activités.

action	nom de l'agence	montant TTC
définir l'identité visuelle de la commune (identité de la salle multi-activités incluse)	Siimple	2 160.00 €
	Ipsos	2 304.00 €
	Carrélight	1 470.00 €

La commission communication cadre de vie propose de retenir l'offre de CARRELIGHT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de CARRELIGHT d'un montant de 1470.00 € TTC.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### Recrutement d'un agent en CDD

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent a sollicité une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour 1 an à compter du 01/09/2022. Monsieur le Maire informe avoir donné une suite favorable à sa demande. Cela implique une réorganisation du service puisque l'agent assurait les fonctions d'aide maternelle, le service de restauration scolaire le midi, la garderie le soir de 16h30 à 17h30, et les fonctions de directrice de l'ALSH (mise à disposition de la CA Saint-Lô Agglo).

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS précise avoir besoin d'un agent le midi pour le service de restauration scolaire, à raison de 1.75' heures par jour de classe, ce qui représente 243.50' heures effectives sur l'année scolaire.

Monsieur le Maire suggère de faire appel aux agents du service « missions temporaires » du Centre de Gestion. Le conseil y est favorable.

Concernant les heures d'aide maternelle, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS les a proposés à un autre agent actuellement à temps non complet (19.27'/35<sup>e</sup>), en complément de ses heures.

Concernant les heures de garderie, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS dit préférer attendre la rentrée et voir si les effectifs nécessiteront un renfort par rapport au nombre d'enfants qui fréquenteront le service de garderie.

Concernant les heures de direction et d'animation de l'ALSH, Monsieur le Maire précise qu'elles seront assurées par la CA Saint-Lô Agglo.

### Réfection des monuments aux morts

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil avoir demandé des devis pour la réfection des monuments aux morts des communes déléguées de Canisy et de Saint-Ébremond-de-Bonfossé : nettoyage du monument, réfection des joints, rechampissage des lettres en noir ou doré.

Monsieur François-Noël OSMOND, Vice-président des Anciens combattants de Canisy, précise qu'une participation pourrait être versée par l'association.

Un second devis va être demandé.

### Voirie des lotissements

Madame Claude CARAU COUVREUR souhaiterait que la balayeuse passe plus régulièrement dans les lotissements, car l'état des rues n'est pas, selon elle, satisfaisant.

### Entretien du véhicule

Elle informe le conseil avoir emprunté le véhicule pour les livraisons de colis de la Banque alimentaire ; elle déplore l'état d'entretien de la voiture, la ceinture de sécurité se bloque, etc. alors que le véhicule n'a que 30 000 km au compteur.

### Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de rétrocession de concession formulée par M. Jules POTEY le 29/06 dernier. Il précise qu'une rétrocession doit être préalablement acceptée par le Maire puisqu'il est délégataire du conseil municipal (délibération du 02/06/2020). Il souhaiterait toutefois avoir l'avis du conseil municipal.

Il expose que :

- M. Jules POTEY souhaite rétrocéder à la commune la concession trentenaire acquise le 10 janvier 2013 pour la somme de 100 €, au motif que ce Monsieur est désormais domicilié dans l'Oise ;
- La demande de rétrocession émane de M. Jules POTEY, titulaire de la concession ;
- La concession est libre de tout corps.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont le bénéficiaire Monsieur Jules POTEY n'a plus usage, et d'approuver le remboursement de la somme de 46.66 € compte tenu du temps restant à courir. Monsieur le Maire précise que l'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix acquitté puisque le troisième tiers, qui a été versé au CCAS, reste acquis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe de rétrocession et le remboursement de 46.66 €.

Monsieur le Maire va prononcer la rétrocession de la concession par arrêté municipal.

### Signalétique

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS signale que le parking près de la salle de musique, rue du stade, à proximité de la sortie de l'école, est dangereux, surtout lorsque les véhicules se rangent en marche avant et reculent pour ressortir de leur stationnement ; une maman et son enfant ont failli être renversés.

Monsieur le Maire précise que pour des raisons de sécurité, il est fortement recommandé aux automobilistes de se stationner en marche arrière sur ce parking.

Une signalétique (marquage au sol pour le déplacement des piétons) peut être envisagée. Il est vrai qu'il n'y a pas de trottoir le long de la salle de musique. La commission travaux se rendra sur place.

### Sens interdit rue de la Pommeraie

Madame Claude CARAU COUVREUR signale également que les automobilistes continuent à emprunter cette voie pourtant en sens interdit. Il conviendrait de matérialiser quelques flèches au sol.

### Passage à niveaux de Bouchefontaine

Monsieur François-Noël OSMOND signale que le camion de ramassage des OM a descélé le panneau de signalisation marquant le passage à niveaux en faisant une marche arrière. Monsieur le Maire préconise de le remplacer dans les meilleurs délais pour des raisons de sécurité.

### Entretien de terrains

Monsieur François-Noël OSMOND informe le conseil que le terrain de la Calenge qui avait fait l'objet d'une mise en demeure d'entretien en 2019, n'est toujours pas mieux entretenu. Un courrier va être adressé.

Il suggère également de faire un courrier à la SARL VALOSTEMI, propriétaire des parcelles ZH 32 et ZH 33, rue Jean Follain.

### Réfection du Pont de la Calenge

Monsieur le Maire fait part au conseil du mail d'un riverain au sujet de l'état du Pont de la Calenge. Monsieur François-Noël OSMOND répond qu'il a relancé le maçon, directement à son domicile, il y a une dizaine de jours, il lui a promis qu'il allait intervenir.

### Actes de vandalisme et incivisme

Monsieur François-Noël OSMOND informe le conseil que la vache en résine appartenant au Comice Agricole a été vandalisée la semaine qui a suivi le comice. Il a déposé plainte à la gendarmerie.

Il précise qu'avant le 10/06 dernier, Messieurs Gérard DUVAL et Claude LAMOUREUX ont constaté des dégradations dans l'avancée de la salle (un mélange de cambouis et de confiture barbouillé sur les portes, fenêtres et clenches).

Pendant la préparation du Comice, les membres du bureau ont vu des ados avec vélos, petites motos rouler sans cesse sur les bâches de plantation. Il ajoute que les membres du Comice ont dû nettoyer l'ancien vestiaire de foot car il s'agissait d'un véritable campement avec des débris de tous ordres et des dégradations sur ce local.

De plus, la semaine dernière, Monsieur Gérard DUVAL et lui-même ont constaté que le drapeau tricolore de la mairie annexe avait disparu.

Il ajoute que les toilettes publiques de Canisy ne sont pas en reste, des usagers lui ont fait part de problèmes et saletés.

Pour ces raisons, il souhaiterait que la commune envisage d'équiper la salle-multi-activités d'un système de vidéo-surveillance.

Monsieur Gérard DUVAL informe avoir demandé des devis. A date, le conseil n'envisage pas l'implantation de vidéo-surveillance.

### Remerciements

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur François-Noël OSMOND, Président du Comice Agricole, remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de la salle multi-activités et le vin d'honneur offert le 10 juin dernier lors de l'organisation du Comice.

### Changement de locataires

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil que deux studios se libèrent pour être repris de suite par de jeunes apprentis.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

